



UNION DES FEDERATIONS D'AIKIDO

Commission Spécialisée Dans, Grades Equivalents

FICHE DE CANDIDATURE A ADRESSER A VOTRE LIGUE D'APPARTENANCE DEUX MOIS AVANT LA DATE DE L'EXAMEN

1° DAN 2° DAN

Tout candidat inscrit à un passage de grade, absent le jour de l'examen sans avoir informé au préalable **sa ligue d'appartenance**, devra attendre un an révolu avant de pouvoir s'inscrire à un nouveau passage.

NOM	NOM DE JEUNE FILLE
Prénom :	Sexe : Date de naissance : Age :
N°licence :	Téléphone :
Adresse :
.....	Code Postal : Ville :

NOM et Numéro du club du candidat :		
LIGUE :	Professeur :	Grade :
BREVET D'ETAT	Degré N°:	obtenu le :

Date début en AIKIDO :

DAN OBTENU LE	LIEU EXAMEN	N°HOMOLOGATION	FEDERATION
1°DAN			

Présentations précédentes à cet examen	
date :	lieu :
date :	lieu :
date :	lieu :

	CANDIDAT	PROFESSEUR	PRESIDENT DE LIGUE
DATE			
NOM			
VISA			

Veillez inscrire ci-après les 3 stages fédéraux effectués lors des 12 mois avant votre inscription.

date	lieu	animateur	Stages organisés par les fédérations : nationaux/régionaux/ un départemental
1			
2			
3			

FFAAA - 11, rue Jules Vallès - 75011 PARIS - FFAB - Les Allées - 83149 BRAS

Siège : Maison du Sport Français - 1 allée Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13

Examens 1^o et 2^o DAN

ORGANISATION LIGUE D'APPARTENANCE

Tableau récapitulatif des conditions de présentation

Pour accéder aux grades de	1er dan	2ème dan
Grade précédent	1er kyu	1er dan
Age minimum révolu	16 ans	18 ans
Temps minimum entre chaque grade pour être admis à se présenter		2 ans de session A session
En cas d'échec à un examen interdiction de se représenter à la prochaine session sauf lorsqu'il n'y a qu'une session par an		

dispositions concernant la participation aux stages

Trois stages au moins, organisés par les instances fédérales (nationales, régionales ou départementales) de l'une ou l'autre des fédérations constitutives de l'UFA, dans les **douze mois précédant la date limite de l'inscription à l'examen**.

Les stages organisés par les départements doivent figurer au calendrier officiel de la Ligue dont vous dépendez. Sur les trois stages exigés, **un seul stage départemental pourra être retenu**.

Le carnet de grades CSDGE-UFA. Ce document est désormais le seul officiel, avec le diplôme, attestant l'homologation d'un grade. Si vous n'êtes pas en possession de ce carnet, **joindre une photo d'identité pour son établissement et c'est cette seule condition qui régira la délivrance de ce document**.

LES STAGES PRIVÉS NE SONT PAS PRIS EN CONSIDERATION

Frais d'inscription : 15 €

OBLIGATOIRE : Certificat médical -de la saison en cours- de non contre-indication à la pratique de l'AIKIDO ou de l'AIKIBUDO